



## Les Arguments Transcendants de la recherche en entrepreneuriat

### Thierry LEVY-TADJINE

Professeur à l'Université St Esprit de Kaslik (USEK, Liban), HDR  
Directeur du CIRAME (Centre de Recherches en Gestion de l'USEK)  
Membre du Laboratoire ICI - Université de Bretagne Occidentale

## **Les Arguments Transcendantsaux de la recherche en entrepreneuriat**

**Thierry LEVY-TADJINE**

Professeur à l'Université St Esprit de Kaslik (USEK, Liban), HDR  
Directeur du CIRAME (Centre de Recherches en Gestion de l'USEK)  
Membre du Laboratoire ICI - Université de Bretagne Occidentale,  
[thierry.levy@univ-st-etienne.fr](mailto:thierry.levy@univ-st-etienne.fr)

### **Résumé :**

Bien qu'essentiel à la reconnaissance de l'entrepreneuriat comme discipline scientifique, la validation des modélisations entrepreneuriales est un sujet délicat dans la mesure où elles n'adoptent pas toutes le même positionnement épistémologique. Si certains travaux adoptent une perspective résolument hypothético-déductive se livrant alors au test de la réfutabilité des propositions dans la lignée des écrits de Karl POPPER, d'autres auteurs adoptent une perspective constructiviste qui interdit un tel critère de validation. Est-ce à dire qu'il n'est pas possible d'envisager un critère universel de validité des recherches en entrepreneuriat ? Certes, comme le font certains, on pourrait recommander de valider les modèles sur la base de leur utilité pratique pour l'entrepreneur et l'accompagnateur. Mais se contenter d'un tel critère priverait la discipline entrepreneuriale de tout statut scientifique en la réduisant à une ingénierie et n'est donc pas recevable. C'est pourquoi, il convient de proposer le recours à un critère supplémentaire. Tel est l'objet de cette contribution qui invitera à la mobilisation de « *l'argument transcendantal* » comme critère universel de questionnement des modélisations entrepreneuriales. Afin d'éprouver notre critère de validation des énoncés scientifiques, quatre constructions dont celle de GARTNER (1985) qui permet l'étalonnage du test, sont ainsi discutées dans ce travail.

**Mots clefs :** Entrepreneuriat ; Epistémologie ; Modèles ; Critères de validation scientifique.

## **Les Arguments Transcendantsaux de la recherche en entrepreneuriat**

### **Résumé :**

Bien qu'essentiel à la reconnaissance de l'entrepreneuriat comme discipline scientifique, la validation des modélisations entrepreneuriales est un sujet délicat dans la mesure où elles n'adoptent pas toutes le même positionnement épistémologique. Si certains travaux adoptent une perspective résolument hypothético-déductive se livrant alors au test de la réfutabilité des propositions dans la lignée des écrits de Karl POPPER, d'autres auteurs adoptent une perspective constructiviste qui interdit un tel critère de validation. Est-ce à dire qu'il n'est pas possible d'envisager un critère universel de validité des recherches en entrepreneuriat ? Certes, comme le font certains, on pourrait recommander de valider les modèles sur la base de leur utilité pratique pour l'entrepreneur et l'accompagnateur. Mais se contenter d'un tel critère priverait la discipline entrepreneuriale de tout statut scientifique en la réduisant à une ingénierie et n'est donc pas recevable. C'est pourquoi, il convient de proposer le recours à un critère supplémentaire. Tel est l'objet de cette contribution qui invitera à la mobilisation de « *l'argument transcendantal* » comme critère universel de questionnement des modélisations entrepreneuriales. Afin d'éprouver notre critère de validation des énoncés scientifiques, quatre constructions dont celle de GARTNER (1985) qui permet l'étalonnage du test, sont ainsi discutées dans ce travail.

**Mots clefs :** Entrepreneuriat ; Epistémologie ; Modèles ; Critères de validation scientifique.

## **Les Arguments Transcendantsaux de la recherche en entrepreneuriat**

Bien qu'essentiel à la reconnaissance de l'entrepreneuriat comme discipline scientifique, la validation des modélisations entrepreneuriales est un sujet délicat dans la mesure où elles n'adoptent pas toutes le même positionnement épistémologique. Si certains travaux, notamment les modèles d'intention (KRUEGER et al., 1993 ; EMIN, 2003) adoptent une perspective résolument hypothético-déductive se livrant alors au test de la réfutabilité des propositions dans la lignée des écrits de POPPER (1959, 1969), d'autres auteurs adoptent une perspective constructiviste qui interdit un tel critère de validation. VERSTRAETE (2003), après avoir présenté sa théorisation du Phénomène Entrepreneurial, précise fort justement que son « *modèle ne met pas à jour des hypothèses testées ou testables et ne s'inscrit pas dans une perspective de falsification* » (VERSTRAETE, 2003, 10). Dans une perspective plutôt constructiviste, sa proposition scientifique est une représentation de la réalité et la discussion de sa validité scientifique est plus incertaine que pour les modélisations se prêtant à la réfutation statistique. Est-ce à dire qu'il n'est pas possible d'envisager un critère universel de validité des recherches en entrepreneuriat ?

Certes, comme le font LEVY-TADJINE et PATUREL (2006, p.311), on pourrait recommander de valider les modèles sur la base de leur utilité pratique pour l'entrepreneur et l'accompagnateur. Mais se contenter d'un tel critère priverait la discipline entrepreneuriale de tout statut scientifique en la réduisant à une ingénierie et n'est donc pas recevable. C'est pourquoi, il convient de proposer le recours à un critère supplémentaire. Tel est l'objet de cette contribution qui prolongeant les travaux de STRAWSON (1966), invitera à la mobilisation de « *l'argument transcendantal* » comme critère universel de questionnement des modélisations entrepreneuriales. Pour cet auteur, cette démarche, essentielle en philosophie, consiste à identifier « *les conditions de possibilité d'énonciation d'un discours* ». Nous en présenterons les contenus et les enjeux dans une première section avant de soumettre quelques travaux majeurs de la recherche contemporaine en entrepreneuriat à l'épreuve (2 et 3) et d'en tirer des conclusions permettant de jeter les bases d'une réflexion épistémologique pour les chercheurs de la discipline.

### **1. Le test de l'argument transcendantal comme nouveau critère de validation scientifique.**

En suivant STRAWSON (op. cit.), la mise au jour d'Arguments Transcendantsaux consiste à vérifier la cohérence entre les présupposés du discours scientifique et celui-ci. De fait, comme le note THOMAS-FOGIEL (2000, p. 162), « *dans tout savoir, il y a « ce que l'on dit » et « ce que nous présupposons pour pouvoir le dire* ». Ces présuppositions du discours caractérisent l'argument transcendantal (AT).

Si le chercheur, dans sa représentation du réel, n'échappe pas à l'argumentation transcendantale, il en va de même pour l'acteur, a fortiori pour l'entrepreneur. De ce fait, PARTHENAY (2004, p.9) qui a proposé une transcription du test philosophique de l'AT au sein des théories économiques de l'entreprise, retient deux niveaux de validation des théories.

Le premier interroge la congruence entre l'acte d'énonciation scientifique et l'énoncé (THOMAS-FOGIEL, op. cit. , p. 162)<sup>1</sup> tandis que le second vérifie que le contenu de représentation de la réalité que le modélisateur prête à l'acteur respecte la liberté de représentation de ce dernier. Ce deuxième niveau débouche, dans le cas de l'entrepreneuriat, sur un troisième échelon, à savoir, le potentiel d'accompagnement de l'acteur par le chercheur. En effet, si les potentiels de représentation du chercheur et de l'entrepreneur qu'il décrit sont congruents, ce dernier doit pouvoir « se retrouver » dans le modèle et s'identifier à l'image dépeinte par le concepteur. Ces trois niveaux d'épreuve sont résumés dans le Tableau 1.

Si le test de Rang 1 qui vise à la mise au jour, des hypothèses implicites d'une production scientifique, peut aisément être rapproché de la *critique épistémologique interne* (PIAGET, 1967) ou du *travail épistémique* (MARTINET, 2000) comme nous le faisait remarquer un relecteur d'une version préliminaire de cet essai, il nous semble que sa spécificité réside dans le fait que pour PARTHENAY (2004) et THOMAS-FOGIEL (2000), cet effort d'interrogation des constructions intellectuelles et de leurs présupposés, incombe à l'ensemble de la communauté scientifique et non au seul chercheur proposant un modèle. Elle ne relève donc pas du seul travail du chercheur qui, de fait, pourrait connaître quelques difficultés à identifier certains de ses préjugés par définition implicite mais elle fait appel à des regards externes et fonde donc la démarche scientifique sur la discussion.

	<b>Description du test</b>	<b>Questions discriminantes</b>
Test de Rang 1	Identification des arguments transcendants (présupposés, non dits) du modèle.	<i>Les Arguments Transcendants altèrent-ils les conclusions et la portée du modèle ?</i>  <i>Si la réponse est non, le modèle est validé.</i> <i>Dans l'affirmative, le test permet la mise en relief d'incohérences entre les présupposés et l'énoncé.</i>
Test de Rang 2	Validité de représentation	<i>Comment est représenté l'entrepreneur vis-à-vis de la réalité entrepreneuriale ?</i> <i>La représentation du réel prêtée à l'entrepreneur par le chercheur est-elle conforme à la représentation que le chercheur dévoile de lui-même ?</i>
Test de Rang 3	Validité pratique pour l'entrepreneur	<i>Qu'apprendrait l'entrepreneur en découvrant le modèle pour conduire son projet ?</i>

**Tableau 1 : L'épreuve de l'Argument Transcendantal pour l'Entrepreneuriat**

Le second test vise à garantir un certain réalisme des hypothèses relatives au comportement des acteurs analysés. En suivant PARTHENAY, nous considérons de ce fait, que le chercheur doit pouvoir s'appliquer à lui-même, la rationalité qu'il postule pour l'acteur qu'il décrit. Même si le test de Rang 3 ne relève pas directement de la logique des arguments transcendants, il relève pour nous, d'une démarche symétrique du test de rang 2 qui examine la relation « chercheur ► acteur modélisé ». La validité pratique du modèle examine la relation « acteur modélisé ► acteur de terrain ». Dans les deux cas, il s'agit d'apprécier la relation entre un construit et un sujet.

Afin d'évaluer la pertinence de cet ensemble de critères, nous avons soumis quelques travaux majeurs de la recherche entrepreneuriale à l'examen. Il s'agit des travaux de GARTNER (1985), BRUYAT (1993) MOREAU (2007) et VERSTRAETE (2003). Si le travail de

<sup>1</sup> Pour ces auteurs, l'acte d'énonciation scientifique véhicule souvent des postulats non neutres pour l'appréciation du réel et non énoncés. Dans certains cas, ils réduisent la portée de ce qui est dit, d'où la nécessité d'interroger la congruence entre l'argument énoncé et l'argument transcendantal.

GARTNER (1985) est aujourd'hui considéré par la communauté académique comme une référence incontournable permettant d'étalonner le test de l'AT, le choix des autres écrits soumis au test s'explique autant par la notoriété de ses auteurs au sein de la communauté de l'AIREPME que par la filiation au travail de GARTNER qu'ils revendiquent.

## 2. La transcendance du projet chez GARTNER et BRUYAT

S'appuyant sur une revue exhaustive de la littérature traitant de la création d'entreprises, GARTNER (1985) propose de décrire le phénomène entrepreneurial comme la combinaison de quatre dimensions que sont : les caractéristiques individuelles de l'entrepreneur, le processus qui résume les actions engagées par l'acteur, les facteurs environnementaux qui jouent le rôle de conditions cadres de l'acte entrepreneurial (GASSE, 2007) et enfin, l'organisation créée (ou reprise).

Si ce modèle résiste au test de rang 2 puisque la représentation de la réalité entrepreneuriale ainsi décrite place l'entrepreneur dans une situation analogue à celle du chercheur lorsqu'il l'énonce<sup>2</sup>, il existe bel et bien un argument transcendantal que révèlent les recherches plus récentes. On peut, en effet, appliquer, en les transposant, les quatre dimensions du modèle au chercheur. La représentation prêtée à l'entrepreneur semble donc congruente avec le discours du chercheur (validation du test de niveau 2). Cela signifie bien que la rationalité prêtée aux acteurs dans la modélisation de GARTNER est accessible.

Cependant, à la lecture des items rendant compte de chaque dimension du modèle, la dimension projective du phénomène entrepreneurial et la prise en compte des acteurs qui entourent l'entrepreneur, demeurent implicites.

Si on peut identifier l'entrepreneur en lui reconnaissant des caractéristiques individuelles spécifiques (*Need for achievement, Locus of control*, propension à la prise de risque, etc) et en relevant comme GARTNER et la littérature qu'il passe en revue, qu'il détecte des opportunités, accumule des ressources, produit et commercialise des biens et services et met en place une organisation (GARTNER, op. cit., 702), il convient de noter que l'émergence de cette dernière sur laquelle GARTNER se focalise, résulte d'un projet et de sa conduite. **La transcendance du projet dans la construction de GARTNER est d'autant plus dommageable à la représentation qu'elle prive l'entrepreneur que l'on y dépeint, de capacités cognitives dynamiques.** Comme le notent McGRATH et Mc MILLIAN (1995), la conduite d'un projet entrepreneurial et la conception du plan d'affaires qui lui est associée, relèvent d'un processus de *discovery-driven planning*. AVENIER et SCHMITT (2008, 15) font le même constat que nous en invitant les chercheurs en entrepreneuriat à dépasser les paradigmes usuels dont celui de création d'organisation attribuée à Gartner pour privilégier une approche inspirée des sciences de l'artificiel. Pour ces auteurs, par opposition aux modèles habituels et en particulier à celui que nous discutons, seule cette dernière perspective « *conduit à définir l'entrepreneuriat comme la conception d'une situation évolutive, correspondant à l'adaptation récursive, chemin faisant, de moyens à des fins, dans un but entrepreneurial...* ».

L'absence de perspective projective est encore renforcée par le fait que la représentation laisse peu de place aux jeux d'acteurs. Les items caractérisant l'environnement (disponibilité du capital risque, présence d'entrepreneurs expérimentés,..., 5 forces de M. Porter ; GARTNER, 1985, 702) ne décrivent pas les jeux de relation qui incombent au porteur de projet qu'il s'agisse de rapports conflictuels que l'on pourrait décrire au moyen de

---

<sup>2</sup> La représentation que le chercheur fait de l'agent étudié est donc conforme à celle dont il peut lui-même être doté.

représentations ludales (cf par exemple ELITZUR, GAVIOUS, 2003<sup>3</sup>) ou de l'exercice de conviction des parties prenantes (banquiers, capitaux-risqueurs...) que décrit GOMEZ (1996). Cette confrontation de travaux plus récents au travail de GARTNER souligne bien que les jeux d'acteurs qui animent le processus entrepreneurial constituent pour son modèle, un argument transcendantal. **GARTNER analyse implicitement le phénomène entrepreneurial sous le registre de la rationalité substantive alors que le registre de la « rationalité cognitive » (ORLEAN, 1989) serait plus approprié.** La substance de ce concept se fonde sur la théorie de la rationalité limitée de H. SIMON et pose que, du fait de ses capacités limitées, l'individu ne sera pas toujours en mesure d'effectuer des calculs complets. Dans certains cas, il lui sera plus économique d'imiter les autres. C'est sur cette base qu'ORLEAN développe ses modélisations des marchés financiers et y explique les phénomènes de bulles. En tout état de cause, qu'il imite ses congénères ou non, l'individu devra tenir compte de ces derniers dans sa prise de décision. Pour autant, ces caractéristiques peuvent aussi bien relever d'une logique de *rationalité stratégique*<sup>4</sup> qui caractérise la théorie des jeux, que d'une logique de *rationalité communicationnelle* qui est à l'œuvre quand plusieurs individus se mettent d'accord (même implicitement) au terme d'un processus discursif, sur des actes et sur des ordres de jugement et d'évaluation des actions qu'ils s'engagent à appliquer (HABERMAS, 1981).

Cette discussion soulignant l'existence d'arguments transcendantsaux qui limitent la portée du modèle proposé, peuvent permettre de questionner sa validité. Comme il inscrit son travail dans le prolongement de GARTNER, on retrouve d'ailleurs les mêmes interrogations à propos de BRUYAT (1993). En élaborant son « conceptacle », l'auteur concevait délibérément une représentation de l'entrepreneuriat qui n'avait pas vocation à être soumise à la réfutation par confrontation aux données. En revanche, en formalisant le processus dans les termes aujourd'hui bien connus d'une dialogique « Individu- Création de valeur », il produisait au moins deux arguments transcendantsaux.

D'abord, en excluant les cas où l'entrepreneuriat peut être mis au service d'une économie de destruction de valeur à défaut de création, tout comme GARTNER, l'auteur réduisait l'entrepreneuriat aux situations finales de création ex-nihilo, mais excluait les autres pratiques que constituent les reprises d'entreprises en difficulté ou saines pour lesquelles la création de valeur n'est pas l'objectif systématiquement obligatoire. Ensuite, en focalisant la représentation sur le sujet et l'objet, il occultait la médiation environnementale et donnait à l'individu, un pouvoir certainement démesuré. Il « *est une condition nécessaire pour la création de valeur. (...) Il en est l'acteur principal. Le support de la création de valeur, une entreprise par exemple, est la « chose » de l'individu (...)* » (BRUYAT, 1993). Or, l'entrepreneuriat émane aussi souvent d'échanges avec les futures parties prenantes à ne pas négliger comme l'illustre bien le mini-cas AK.

*M. AK avait créé et dirigeait son bureau de change dans une petite ville de 30.000 habitants au Sud du Liban quand un de ses amis, armateur, lui parla d'opportunités d'affaires dans le commerce de véhicules en Afrique et lui proposa de créer un comptoir de transitaire sur le port de Cotonou afin d'y réceptionner et commercialiser les véhicules qu'il acheminerait par ses navires. Dix ans plus tard, bien implanté au Bénin et reconnu par les autorités locales, M.*

<sup>3</sup> Les auteurs modélisent un jeu séquentiel à trois joueurs mettant en scène un entrepreneur, un *Business-Angel* et un capital-risqueur.

<sup>4</sup> La rationalité stratégique décrit le comportement d'un acteur qui pour atteindre son objectif, doit intégrer dans sa décision (et dans les calculs qui la fondent), la coopération ou l'hostilité d'au moins un autre individu. On mesure bien que cette définition fait écho à la théorie des jeux.

*AK est sollicité par le nouveau Président du pays avec qui il a sympathisé, pour créer une société d'économie mixte qui garantisse aux petits producteurs de noix de cajou, l'achat de leur récolte. Il accepte et cherche ensuite un acheteur pour revendre le produit aux industries indiennes qui en assurent la transformation.*

*M. AK accepte, selon ses dires, surtout « pour affirmer » son « attachement au pays et en contrepartie d'affaires ultérieures ». De même, en 2006, il accepte d'envisager la création d'un Hôpital puis d'investir dans l'hôpital public de la capitale sur prescription de son environnement.*

Au final, la capacité cognitive statique et démesurée de l'entrepreneur qui émane des modèles de GARTNER et de BRUYAT, mérite discussion. Pour finir d'étalonner le test de l'AT, nous y soumettrons alors les modèles de MOREAU (2007) et de VERSTRAETE (2003). A la différence de BRUYAT, ces deux auteurs prétendent placer l'environnement du créateur-repreneur au cœur de leurs travaux. La discussion du travail de VERSTRAETE se justifie d'autant plus que même si l'auteur revendique un ancrage au sein du paradigme de l'émergence organisationnelle dans le prolongement des travaux de GARTNER (1985, 1988), il offre, selon nous, de solides pistes de réponse aux défauts des deux modèles cités. Il est donc temps de voir si les critiques liées aux arguments transcendants mis au jour chez GARTNER et chez BRUYAT sont dépassables ou non ?

### **3.Des critiques transcendantales et indépassables ?**

MOREAU (2007) précise que le modèle du Cycle d'Echange Entrepreneurial (CEE) qu'il développe « expose l'entrepreneur en prise avec son environnement, représenté par des acteurs comme les investisseurs, les actionnaires, les fournisseurs, les clients, etc. Il comporte trois phases importantes : la démonstration entrepreneuriale, l'obtention d'un crédit entrepreneurial et l'accès aux ressources».

Pour l'auteur, « la phase de démonstration est à la fois une mise à l'épreuve et une présentation de ses agissements » tandis que le crédit entrepreneurial visé désigne « le capital de reconnaissance que tous les entrepreneurs cherchent à accroître » afin, au final, d'obtenir les ressources utiles.

Si cette perspective résiste au test de rang 2 puisque la représentation de la réalité entrepreneuriale ainsi décrite place l'entrepreneur dans une situation analogue à celle du chercheur lorsqu'il l'énonce, elle souffre de flou au niveau des arguments transcendants lors du test de rang 1 comme nous allons le montrer. On peut, en effet, appliquer les trois phases du modèle du CEE au chercheur. Pour lui, tout commence socialement par une ambition de démonstration visant effectivement à créer une reconnaissance académique, scientifique et/ou sociale lui donnant accès aux ressources utiles au développement de ses projets (validation du test de niveau 2). Cependant, à la lecture des travaux de l'auteur, il est difficile de savoir s'il considère l'entrepreneur comme étant doté d'un potentiel cognitif lui permettant d'envisager et d'engager la démonstration entrepreneuriale comme le suggérerait GOMEZ (1996)<sup>5</sup> et les conventionnalistes ou si, au contraire, il fait du processus de démonstration, un événement co-construit par l'entrepreneur avec son environnement. De surcroît, en supposant de facto le processus de démonstration entrepreneuriale comme naturellement admis par l'entrepreneur et par ses partenaires, MOREAU (2007) exclut de son modèle les situations de démonstration conflictuelle pourtant fréquentes dans la pratique. De

---

<sup>5</sup> Dans cette perspective, l'entrepreneur est avant tout un individu capable de convaincre en faisant adhérer les parties prenantes du projet à sa convention d'effort (BARES, CORNOLTI, 2005)



telles configurations peuvent être aisément illustrées. Il s'en suit que, bien que séduisant, le modèle de notre collègue sociologue s'éloigne d'autant de l'universalité qu'il croit représenter. Encore une fois, c'est sur l'absence de prise en compte des jeux de pouvoir que le modèle achoppe.

Plus explicite sur le potentiel cognitif qu'il prête à l'entrepreneur, VERSTRAETE (2003) prétend également situer l'entrepreneur au cœur de son environnement avec son célèbre modèle que résume une équation « accrocheuse »<sup>6</sup>.

Son modèle fondé sur les trois niveaux caractéristiques de toute action humaine (cognitif, structural et praxéologique), résiste, de ce fait facilement au test de rang 2. Pour VERSTRAETE (2003), « ces niveaux s'expriment d'une façon singulière dans le cadre de la relation liant l'entrepreneur (E) et l'organisation (O) qu'il impulse ». Il résulte de cette proposition, une possible réification de l'organisation (argument transcendantal) que dénonce WEICK (1969 ; 1979) sauf à considérer, comme le fait VERSTRAETE, que le créateur, chemin faisant, met en place un processus organisant (*organizing*). L'organisation renvoie alors à l'*organizing* et non à la structure aboutie (organization en américain). Le choix de l'auteur redonne place à la dimension projective absente chez GARTNER (1985) et permet donc d'en dépasser la critique transcendantale. Mais cette option souffre, à son tour, d'une incohérence dans la conceptualisation discutée. En effet, pour VERSTRAETE, l'entrepreneur cesserait d'être un entrepreneur dès lors qu'il n'impulserait plus de nouveauté dans l'organisation alors que, dans la perspective préconisée par WEICK, l'organisation, étant par elle-même vide de sens, n'existe comme système d'interprétation (DAFT, WEICK, 1984), comme processus de destruction et de construction de significations (GRAY et al. 1985) ou comme lieu de significations partagées (SMIRCICH, 1984), que par l'entremise d'un individu ou d'une équipe qui en impulse les dynamiques. Dans cette optique, l'entrepreneur ne cesserait jamais d'impulser l'organisation et on rejoindrait la perspective préconisée par BOEKER (1998) et NELSON (2003) qui s'efforcent de montrer que le créateur placent l'entreprise sur un sentier dépendant.

Cette critique de cohérence interne de l'énoncé scientifique n'est pas de même nature que les critiques préalablement adressées aux travaux de GARTNER, BRUYAT et MOREAU comme l'illustre le tableau 2 qui vise à synthétiser le propos. Même si on pourrait discuter de sa validité pratique pour l'entrepreneur (test de rang 3), le modèle de VERSTRAETE soumis au test de l'AT permet une description du phénomène entrepreneurial centrée sur le projet et laissant place aux jeux d'acteurs même si ceux-ci apparaîtront sous forme « énoncée » dans la dimension Cognitive du processus. Chaque individu intériorise, en effet, les conflits d'intérêt et les influences extérieures auxquelles il fait face.

---

<sup>6</sup>  $PhE = f [(C \times P \times S) \subset (E \times O)]$ .

Modèle soumis à l'épreuve de l'AT	Représentation du phénomène entrepreneurial	Argument transcendantal	Limites de validité identifiées
GARTNER (1985)	Quatre dimensions (Individu-Processus-Environnement-Organisation)	Absence de prise en compte de la dimension projective de l'entrepreneuriat et des parties prenantes	Explication incomplète du Phénomène Entrepreneurial.
BRUYAT (1993)	Une Dialogique « Individu-Création de valeur »	Minoration du rôle de l'environnement et des parties prenantes	Explication incomplète du Phénomène Entrepreneurial.
MOREAU (2007)	Une dynamique d'échange et de conviction	Conflictualité limitée	Explication idéaliste du phénomène entrepreneurial
VERSTRAETE (2003)	Une Dialogique « Individu-Organisation »	Réification de l'organisation Ou dans le prolongement de WEICK, définition de l'organisation comme lieu de significations partagées.	Problème de cohérence des énoncés mais explication complète et plausible du Phénomène Entrepreneurial

**Tableau 2. Synthèse des analyses d'AT pour les quatre modèles soumis à l'épreuve.**

## Conclusions

Le test de l'Argument transcendantal proposé dans ces lignes, semble donc en mesure de contribuer à la discussion scientifique des modélisations entrepreneuriales produites par la communauté académique. Dans ce texte et dans un but d'exploration de ce nouvel outil épistémologique, quatre modèles ont été soumis à l'épreuve proposée, le modèle de GARTNER (1985) servant à étalonner l'outil. L'expérience semble concluante même s'il importe pour valider la pertinence du recours à l'AT, de la prolonger, en soumettant d'autres modélisations relevant de notre discipline, au même test. Enfin, il importerait aussi que d'autres chercheurs s'approprient l'outil et se livrent au même exercice sur les modèles considérés afin de garantir « la neutralité objective » de cet outil d'usage courant en philosophie. En attendant, on pourrait, en effet, craindre que l'identification des arguments transcendantsaux dans les travaux discutés, ne reflète davantage les focalisations propres du chercheur qui les détecte. Au demeurant, si l'ambition de l'ensemble de critères proposé, est universelle puisque nous cherchions à proposer un outil qui s'applique aux démarches positivistes comme constructivistes, il serait utile de confronter celui-ci avec les travaux de l'épistémologie constructiviste qui mettent en exergue les principes devant guider l'élaboration et la légitimation de savoirs (LE MOIGNE, 1995, 2001, 2007). Cet agenda de recherche critique pour notre proposition que nous a conseillé un des relecteurs, reste à l'ordre du jour.

Pour autant, la discussion des travaux soumis à l'épreuve, conduite dans ce travail au moyen du test de l'AT, a permis d'inviter à une plus grande prise en compte des dynamiques interindividuelles et de l'approche projet en entrepreneuriat. Dans la mesure où les modèles discutés relevaient tous du paradigme de l'émergence organisationnelle, on peut se demander

comme le faisaient les organisateurs du dernier colloque de l'*Académie de l'Entrepreneuriat*<sup>7</sup>, si nos constats n'invitent pas à un changement de paradigme privilégiant la perspective « *effectuale* » que préconise SARASVATHY (2001) et qui serait plus adaptée à la logique projet.

## Références :

AVENIER M.J., SCHMITT C. (2008), Quelles perspectives le paradigme des sciences de l'artificiel offre-t-il à la recherche en entrepreneuriat, CIFEPME 2008, Louvain-la-Neuve.

BARES F., CORNOLTI C. (2005), Investigation des conditions de succès au démarrage de deux spin-offs universitaires à partir de la théorie des conventions, *Revue de l'Entrepreneuriat*, 4,1.

BOEKER W.P. (1998), Organizational origins: Entrepreneurial and Environmental Imprinting at the Time of Founding, in Glenn R. Carroll (ed), *Ecological models of organizations*, Ballinger Publishers Company, Cambridge Ma., pp 33-51

BRUYAT C. (1993), *Création d'entreprise : contributions épistémologiques et modélisation*, Thèse pour le doctorat en Sciences de Gestion, Université Grenoble II.

DAFT R., WEICK K.E. (1984), Towards a model of Organizations as Interpretation systems, *Academy of Management Review*, vol. 9, pp 284-295.

ELITZUR R., GAVIOUS A. (2003), Contracting, signaling and moral hazard: a model of entrepreneurs, angels, and venture capitalists, *Journal of Business Venturing*, 18, 709-725.

EMIN S. (2003), *Création L'intention de créer une entreprise des chercheurs publics français*, Thèse pour le doctorat en Sciences de Gestion, Université Grenoble II.

GARTNER W.B. (1985), A conceptual framework for describing the Phenomenon of New Venture Creation, *The Academy of Management Review*, 10, 696-706.

GARTNER W.B. (1988), "Who is an entrepreneur?" is the wrong question, *American Journal of Small Business*, 12 (4), Spring, p. 11-31

GASSE Y. (2007), Les conditions environnementales de la création d'entreprise dans les économies émergentes, in R. Paturol (Ed), *Dynamiques entrepreneuriales et développement économique*, L'Harmattan, Paris, 43-64.

GOMEZ P.Y. (1996), *Le gouvernement d'entreprise*, Les éditions d'Organisation, Paris.

GRAY B., BOUGON M.G., DONNELLON Anne (1985), Organizations as constructions and destructions of meanings, *Journal of Management*, vol. 11, pp 83-95.

HABERMAS J. (1981), *Théorie de l'Agir communicationnel*, Fayard, Paris.

---

<sup>7</sup> Une table ronde intitulée "Effectuation: changement de paradigme en entrepreneuriat ?" était, en effet, organisée lors du congrès de l'AE tenu à Nice-Sophia Antipolis du 19 au 21 octobre 2009.

KRUEGER N.F., CARLSRUD A.L. (1993), Entrepreneurial intentions: Applying the theory of Planned behavior, *Entrepreneurship and Regional Development*, 5, 315-330.

LE MOIGNE J.L. (1995), *Les Epistémologies constructivistes*, Que-sais-je, Paris.

LE MOIGNE J.L. (2001), *Le constructivisme, Tome 1, Les enracinements*, L'Harmattan, Paris.

LE MOIGNE J.L. (2007), Transformer l'expérience humaine en science avec conscience, in A.C. MARTINET (Ed), *Sciences du management, Ethique, pragmatique et épistémologie*, Vuibert, Paris, 31-49.

LEVY-TADJINE T., PATUREL R. (2006), Essai de modélisation trialogique du phénomène entrepreneurial, in *La stratégie dans tous ses états, Mélanges en l'honneur de M. Marchesnay*, EMS, 311-321.

MARTINET A.C. (2000), Epistémologie de la connaissance praticable: exigences et vertus de l'indiscipline, in A. DAVID, A. HATCHUEL, R. LAUFER (Eds), *Les nouvelles fondations des sciences de gestion*, Vuibert, Paris, 111-124.

McGRATH, R. G., MacMILLIAN I.C. (1995), Discovery-Driven Planning, *Harvard Business Review*, Vol. 73, No. 4, pp. 44-54.

MOREAU F. (2007), La réussite entrepreneuriale : une proposition pour un modèle explicatif général, *Gestion 2000*.

NELSON T. (2003), The persistence of founder influence : management, ownership, and performance effects at initial public offering, *Strategic Management Journal*, 24, 707-724.

ORLEAN A. (1989), La crise du paradigme walrasien, *Cahiers du CREA*, N°13, pp. 147-66, Ecole Polytechnique ; Paris.

PARTHENAY C. (2004), *Théorie de la firme, croyances des agents et argument transcendantal*, Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, Université Paris 13.

PIAGET J. (1967), *Logique et connaissance scientifique*, Gallimard, Paris.

POPPER K. (1959 ; Traduction Française : 1973), *La logique de la découverte scientifique*, Payot, Paris.

SARASVATHY S. (2001), Causation and effectuation: Toward a theoretical shift from economic inevitability to entrepreneurial contingency, *Academy of Management. The Academy of Management Review*, 26 (2); 243-263.

SMIRCICH L. (1984), Organizations as shared Meanings in L.R. Pondy (Ed), *Organizational symbolism*, JAI Press, Greenwich, pp 55-65.

STRAWSON P.F. (1966), *The bounds of sense*, Methuen & Co, London. Cité in PARTHENAY (2004).

THOMAS-FOGIEL I. (2000), *Critique de la représentation : étude sur Fichte*, Vrin, Paris.

VERSTRAETE T. (2003), *Proposition d'un cadre théorique pour la recherche en Entrepreneuriat:  $PhE = f[(C \times P \times S) \subset (E \times O)]$* ; Editions de l'ADREG.

WEICK K.E. (1969), *The social Psychology of Organizing*, Don Mills, Addison Wesley.

WEICK K.E. (1979), *The social Psychology of Organizing*, Random House, New-York.